

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département des Landes  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	30
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	60
NOMBRE DE PRÉSENTS :	35
NOMBRE DE POUVOIR :	6

SÉANCE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. Cas, M. Perez, M. Vartavarian, M. Laborde, M. Guillamet, M. Lapeyre, Mme Counilh, M. Pascouau, M. Moustié, M. Dubearnes, M. Ducamp, M. Darrigade, Mme Jay, M. Latxague, M. Remazeilles, M. Latour, M. Forgues, M. Diriberry, Mme Libier, M. Belestin, Mme Cazalis, M. Vendrios, M. Garat, M. Betbeder, M. Gelez, M. Romain, M. Coelho, Mme Bergeroo, M. Becus, M. Periaut, M. Castets, M. Bouhain, Mme Gonsette, M. Jammes, M. Hernandez, M. Bayens

Ont donné pouvoir : Mme Medda à M. Betbeder, M. Benoist à M. Laborde, M. Tollis à M. Ducamp, Mme Dartiguemalle à M. Gelez, M. Laudinet à M. Vendrios, M. Darets à M. Becus,

Absents excusés : Mme Audouy, M. Castel, M. Brutails, M. Labaste, M. Joie, M. Bouyrie, Mme Evène, M. Bellanger, Mme Graciet, M. De La Riva, M. Rospars, Mme Garate, M. Lard, M. Brede, M. Bellocq, Mme Giraudo, M. Langouanère,

**Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS**

**Délibération n° 2023-06-03– OBJET: CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS DE MAITRISE PRINCIPAL**

Suite au tableau annuel transmis par le CDG40 relatif aux avancements de grade des agents promouvables du SM EMMA et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, nous proposons au Comité Syndical, pour rendre effectif un avancement de grade de deux agents, la création de deux postes d'Agent de Maitrise Principal pour assurer les missions d'agent exploitation service process à compter du 01/08/2023.



**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée**, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** la possibilité de procéder à un avancement de grade de deux agents d'exploitation du service process,

**Considérant** les critères d'avancement de grade,

**Considérant** le tableau des effectifs,

**Le Comité Syndical à l'unanimité,**

### **DECIDE**

De créer deux postes permanents à temps complet d'agent de maîtrise principal pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par deux agents du SM EMMA,

Les responsables de ces postes de travail seront astreints à une durée hebdomadaire de travail de 35H00,

La rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre des agents de maîtrise principaux,

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Eau Potable 2023 aux chapitre et articles prévus à cet effet,

De mettre à jour le tableau des effectifs avec la fermeture d'un poste d'agent de maitrise suite à l'ouverture des postes d'agent de maitrise principal. Le second poste d'agent de maitrise servira à la promotion interne d'un adjoint technique principal 1<sup>ière</sup> classe à partir du 01/08/2023, poste d'adjoint technique principal 1<sup>ière</sup> classe qui sera fermé dès la nomination.

La présente délibération prendra effet à compter du 01/08/2023.

ST VINCENT DE TYROSSE, le 27 JUIN 2023

Le Secrétaire de Séance,  
Isabelle CAZALIS

Le Président,  
Francis BETBEDER

